



BULLETIN MENSUEL – AOÛT 2023

INFORMATIONS IMPORTANTES



Nous vous informons que l'installation de nos bureaux temporaires (roulotte) est maintenant complétée et qu'ils sont situés sur le terrain du garage municipal sis au 628, chemin de la Gare.

Le retrait de l'amiante qui était présente dans le bâtiment sis au 601 chemin de la Gare est maintenant terminé.

Si tout va bien, les travaux de démolition du 601, chemin de la Gare débiteront dans semaine du 28 août 2023.

SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil se tiendra lundi le 18 septembre 2023 à compter de 19h30. Le maire et les membres du conseil vous accueilleront **au garage municipal sis au 628, chemin de la Gare**. Il vous est également possible d'assister par visioconférence. Nous vous invitons à consulter l'avis public qui sera publié le 5 septembre prochain, pour tous les détails. <https://ivry-sur-le-lac.qc.ca/nouvelles-et-avis-publics/>

FÊTE DU TRAVAIL



Les bureaux administratifs de la Municipalité seront fermés le lundi, 4 septembre 2023 pour la fête du Travail.

Toute l'équipe sera de retour, mardi le 5 septembre à compter de 9 h.

ADMINISTRATION – TAXES MUNICIPALES



Nous vous rappelons que le dernier paiement pour vos taxes municipales se fera au plus tard le 9 septembre 2023 selon le [règlement no 2022-149 imposant des taxes, tarifs et compensation sur le territoire d'Ivry-sur-le-Lac pour l'exercice financier 2023](#).

Vos paiements doivent être reçus au plus tard aux dates d'échéance afin d'éviter les frais chargés en cas de retard. De plus, le solde complet du compte devient exigible lorsqu'un versement n'est pas

reçu à son échéance.

Il est aussi important de considérer que les soldes portent intérêt au taux de 10 % l'an auquel s'ajoute une pénalité de 2 % calculée sur les soldes impayés.

TRAVAUX DE CONSTRUCTION

CHEMIN LACASSE ET MONTÉE DAOUST

Projet: Réfection du Ch. Daoust et Ch. Lacasse – Mise à jour

Pour les adresses civiques no. 501 et moins, l'accès doit s'effectuer par la Montée Daoust.
Pour les adresses civiques no. 507 et plus, l'accès doit s'effectuer par le chemin du Lac-de-la-Grise.

Les travaux d'asphaltage du chemin Manitou Sud débiteront à l'automne prochain.

Nous vous prions de consulter INFO-TRAVAUX sur notre site internet.

NOTE : Pour votre sécurité, nous vous demandons de ne pas utiliser le chemin Lacasse pour vos marches car il y a beaucoup de machinerie et de travailleurs. Choisissez plutôt une autre voie sécuritaire pour ne pas vous mettre en danger ni mettre en danger vos animaux de compagnie.

TRAVAUX SUR LA 117 – IVRY-SUR-LE-LAC ET MONT-BLANC



La poursuite des travaux de réfection de la Route 117 Nord se fera du 24 juillet au 1^{er} septembre 2023 entre le chemin de la Gare et le chemin du Lac-Nantel Sud à Mont-Blanc. Ces travaux engendreront la fermeture d'une voie sur deux, entre 6 h et 20 h (13 h le vendredi) et la largeur des voies réduites sera de 3,5 mètres.

La durée des travaux et les entraves peuvent être modifiées en raison de contraintes opérationnelles ou des conditions météorologiques. Consultez le [Québec 511](#) pour plus d'information à propos de cette entrave. Pour la sécurité des usagers de la route, le respect de la signalisation en place est essentiel.

CAPACITÉ PORTANTE DU PONT DUPÉRÉ LIMITÉE

DATE	Durée indéterminée
ROUTE	Chemin du Lac-de-la-Grise
MUNICIPALITÉ	Ivry-sur-le-Lac
LOCALISATION	Pont Dupéré, situé entre les chemins A.-Bicari et du Bord-de-l'Eau
ENTRAVE	À la suite d'une inspection, la capacité portante de la structure doit être limitée à 15 tonnes pour tous les types de véhicules.

Le Ministère remercie les usagers de leur précieuse collaboration. Cette nouvelle limite de charges permettra de protéger certains éléments de la structure contre une dégradation prématurée.

INFORMATION : Samantha Saroufim, conseillère en communication

Ministère des Transports et de la Mobilité durable

Direction générale des Laurentides-Lanaudière

Ligne médias : 1 866 341-5724

samantha.saroufim@transports.gouv.qc.ca



DÉBARCADÈRE



AVIS DE FERMETURE DE LA STATION DE LAVAGE ET DU DÉBARCADÈRE MUNICIPAL – FIN DE SAISON!

La saison nautique tire déjà à sa fin. La station de lavage et le débarcadère municipal fermeront pour la saison le mardi 31 octobre à 17h00! Nous vous demandons de planifier la sortie de votre embarcation nautique au plus tard le 31 octobre 2023.

Du 2 septembre au 31 octobre, nous serons ouverts 7 jours de 8h00 à 17 h00. Après cette date, vous devrez prendre un rendez-vous au moins 24 heures à

l'avance en composant le 819 321-2332 poste 3704.

NOUS VOUS RAPPELONS L'IMPORTANCE DE FAIRE LAVER VOS REMORQUES AVANT LA SORTIE DE L'EAU DE VOS EMBARCATIONS.

Merci de votre précieuse collaboration,

ENVIRONNEMENT – PAILLIS



Nous vous rappelons que nous avons toujours du paillis au garage municipal. C'est un mélange de copeaux de bois et le dernier voyage que nous attendons sera du cèdre. Vos plates-bandes ont besoin de paillis ? Vous pouvez vous en procurer gratuitement au garage municipal au 628, chemin de la Gare.

Venez en grand nombre.

ENVIRONNEMENT – VIDANGE FOSSE SEPTIQUE



OBLIGATION DU CITOYEN DE FOURNIR UNE PREUVE DE VIDANGE

Selon l'article 4 du règlement 2009-131, lorsque vous faites vidanger votre installation septique, il est de votre responsabilité de transmettre une preuve de l'exécution des travaux à la municipalité au plus tard le 15 octobre de chaque année où une vidange est requise par le règlement.

Bien que les différents fournisseurs de services offrent de transmettre la preuve à la municipalité, nous ne les recevons jamais tous. Il est préférable de nous l'envoyer vous-même par courriel (admin@ivry-sur-le-lac.qc.ca), où nous vous confirmons la réception et mettons à jour votre dossier.

Par ailleurs, un contrat d'entretien annuel est nécessaire pour certaines installations septiques (type Ecoflo, Bionest, Enviro-Septic, etc.). Il en va de même pour l'entretien annuel. Envoyez-nous une preuve pour mettre à jour votre dossier. Nous acceptons une copie du contrat d'entretien.

MRC DES LAURENTIDES – PLAN D'ACTION ET DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Après plusieurs mois de consultations et de rencontres régulières avec les partenaires du milieu, la MRC des Laurentides est fière de dévoiler son plan d'action en développement social 2022-2027.

Un plan d'action en cinq axes prioritaires

Les objectifs ambitieux que se sont donné les membres du comité de développement social se déclinent sous cinq axes dont le premier étant la poursuite du partenariat avec les organismes, la MRC et les municipalités. Les autres axes concernant : la sécurité alimentaire, le logement sociocommunautaire, le transport collectif et à mobilité réduite et le soutien à la collectivité. La version détaillée du plan d'action est accessible :

<https://mrclaurentides.qc.ca/documentation/plan-daction-en-developpement-social-2022-2027/>

MRC DES LAURENTIDES – ÉCOCENTRES – ARRÊT TEMPORAIRE DE LA COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

Nous vous rappelons qu'il est interdit de jeter tout résidu domestique dangereux dans les conteneurs ou les bacs. À cet effet, la MRC des Laurentides souhaite informer la population que la collecte de résidus domestiques dangereux (RDD) dans les écocentres est suspendue jusqu'à nouvel ordre.

Les RDD sont des substances qui exigent un entreposage sécuritaire, autant pour la santé des individus que pour l'environnement. Or, l'achalandage accru que connaissent les écocentres est tel que les contenants pour RDD débordent et que le service régulier de collecte de ces matières ne suffit plus à faire la place nécessaire pour les entreposer.

Les substances suivantes sont considérées comme étant des RDD. Nous pouvons les reconnaître facilement grâce aux pictogrammes apparaissant sur les contenants (corrosif, inflammable, toxique ou explosif) :

- Peinture, vernis et solvant;
- Huile à moteur usagée;
- Aérosols;
- Oxydants;
- Bonbonnes de propane;
- Pesticides et engrais;
- Cartouches d'encre;
- Produits nettoyants;
- Ampoules fluocompactes;
- Thermomètres;
- Extincteurs (domestiques seulement);
- Piles alcalines et rechargeables.

La MRC des Laurentides demande donc aux usagers et usagères de garder temporairement leurs RDD à la maison, jusqu'à ce que les services de collecte aient vidé les contenants d'entreposage actuels, ce qui pourrait prendre quelques semaines. Elle rappelle également qu'il est important de ne pas disposer des RDD dans le bac à déchets, en bordure de route ou dans les organisations de réemploi telles que les friperies et remercie la population pour sa collaboration habituelle.

SÉCURITÉ INCENDIE – LE RAMONAGE DE VOTRE CHEMINÉE



Plus de 1 200 feux de cheminée surviennent en moyenne chaque année au Québec. Ils représentent une source potentielle d'incendie de bâtiment qui pourrait causer d'importantes pertes matérielles et humaines. Par conséquent, il est important de confier l'installation d'un nouvel appareil de chauffage à un professionnel du domaine. Il faut également s'assurer d'un entretien régulier de l'appareil et de ses composantes.

Le **ramonage contribue à prévenir les incendies**. Il permet aussi :

- De prévenir les intoxications au monoxyde de carbone en permettant une meilleure évacuation de la fumée et des gaz toxiques ou nocifs;

- D'éliminer la suie et les dépôts inflammables (créosote) qui se sont accumulés dans la cheminée;
- D'optimiser l'efficacité de l'appareil de chauffage et de permettre une économie de combustible;
- Au professionnel du ramonage de déceler la présence de bris ou de détérioration du système de chauffage et de ses composantes.

Un ramoneur professionnel devrait détenir les connaissances et l'expertise pour déceler des problèmes liés aux installations. Il devrait être en mesure de vous conseiller quant à l'utilisation et à l'entretien propres à chaque appareil en plus de posséder l'équipement, les outils et les vêtements de protection nécessaires pour effectuer un ramonage efficace et en toute sécurité. Le [registre des détenteurs de licence](#) de la Régie du bâtiment du Québec peut être consulté afin de trouver ou de vérifier certaines informations sur un entrepreneur. Vous pouvez également vous informer auprès des différentes associations de l'industrie du chauffage.

Qu'est-ce que le créosote?

La créosote est un dépôt formé par la fumée résultant d'une combustion incomplète ou d'une mauvaise combustion du bois. Elle s'agrippe aux parois de la cheminée et est très inflammable. Seul un ramoneur professionnel peut l'éliminer efficacement.

Comment prévenir la formation de la créosote?

Il est impossible d'empêcher complètement la formation de créosote lorsqu'on brûle du bois. Cependant, il est possible de limiter sa formation en adoptant ces quelques bonnes habitudes :

- Débuter votre attisée par des flammes ardentes (chaleur vive);
- Brûler du bois sec;
- Utiliser des bûches de petite taille. Elles brûleront plus proprement, formant ainsi moins de créosote.

Source : Régie Incendie des monts <https://ridm.quebec/prevention>

FADOQ – RÉGION DES LAURENTIDES

JOURNÉE PORTES OUVERTES – AUTOMNE 2023

LA FADOQ – RÉGION DES LAURENTIDES EST FIÈRE DE VOUS INVITER À SA TOUTE PREMIÈRE ÉDITION DE SES PORTES OUVERTES ANNUELLES!



La FADOQ - Région des Laurentides est un organisme à but non lucratif offrant divers services destinés à une clientèle de 50 ans et mieux.

Elle vous invite à venir découvrir sa programmation d'automne comprenant plusieurs offres d'activités culturelles, physiques, intellectuelles, informatiques et éducatives.

La journée portes ouvertes sera l'occasion de créer des liens avec l'équipe de bureau ainsi qu'avec les animateurs et animatrices des ateliers proposer. Le tout dans une ambiance festive et chaleureuse.

Rejoignez-vous à la fête, une multitude d'activités vous y attendent!

Plus de détails sur notre site web: www.fadoq.ca/laurentides/activites/evenements/journee-portes-ouvertes-automne-2023

ACTIVITÉS DE LOISIRS, CULTURELLES ET ARTISTIQUES - RAPPEL

Dans nos prochains bulletins mensuels, nous aimerions publier les activités (spectacle, vernissage, artisanat, randonnée) en fait tout ce qui touche les événements à ne pas manquer pour notre communauté ! Un spectacle se tient près de chez-vous et vous aimeriez que l'on y participe ? Nous sommes là pour vous ! Faites parvenir vos articles (200 mots maximum) avec une ou deux photos les accompagnant et nous les publierons ! À vos crayons et caméra et transmettez le tout en mentionnant dans l'objet du message : Bulletin mensuel à l'adresse suivante adjointe@ivry-sur-le-lac.qc.ca

Merci pour votre confiance et sachez que c'est toujours un réel plaisir de vous représenter !



A stylized, handwritten signature in black ink.

Le maire,

André Ibghy

Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac

Tél. (819) 321-2332

maire@ivry-sur-le-lac.qc.ca